

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2019-10-07

PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 7 octobre 2019 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes de septembre 2019
 - 5.2** Rapport des revenus de septembre 2019
 - 5.3** CNESST – Approbation d'une entente
 - 5.4** CDE GEANT – Acceptation d'une participation financière
 - 5.5** Pro-Gestion – Offre de services dans le processus d'embauche pour le remplacement du directeur général
- 6. TRANSPORTS**
 - 6.1** Déneigement des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux – Saison 2019-2020
 - 6.2** Englobe Corp. – Offre de services professionnels pour une étude pédologique au Grand Rang Sud

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1** Stantec Experts-conseils Ltée – Certificat de réception définitive des travaux de réfection d’infrastructures de la rue Principale Sud
 - 7.2** Englobe Corp. – Offre de services pour une étude de vulnérabilité du site de prélèvement d’eau potable du village
- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1** Rapport de l’inspecteur en bâtiment de septembre 2019
 - 8.2** CPTAQ – Décision au dossier n° 423341 de MM. Gilles St-Pierre et Lévis St-Pierre
 - 8.3** Avis de motion – Adoption du règlement d’amendement n° 19-246 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin d’enlever l’usage (Ra) Récréation urbaine dans la zone C07
 - 8.4** Adoption du premier projet de Règlement d’amendement n° 19-246 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin d’enlever l’usage (Ra) Récréation urbaine dans la zone C07
 - 8.5** Groupe MSH – Acceptation de l’offre de services dans le cadre du projet de prolongement de la rue Industrielle (Phase I)
 - 8.6** Projet d’amélioration des façades commerciales au centre du village
 - 8.7** CPTAQ – Demande de modification du périmètre urbain
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1** Autorisation des dépenses pour la fête de l’Halloween
 - 9.2** Autorisation des dépenses pour la *Journée de la culture*
- 10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 10.1** Demandes de dons et commandites pour le mois d’octobre 2019
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1** Groupe MSH – Engagement pour la mise en place du système de chambres d’infiltration dans le cadre du prolongement de la rue Industrielle Nord
 - 11.2** Ouverture de soumission – Réfection de toitures de bâtiments municipaux
 - 11.3** Adoption du Plan de sécurité civile
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
- 14. INVITATIONS**
 - 14.1** Saint-Vincent de Paul d’Albanel – Invitation au brunch dans le cadre du 50^e anniversaire de l’organisme
 - 14.2** Invitation au Noël des commerçants d’Albanel
 - 14.3** Brunch de la maison Halte Secours
- 15. CORRESPONDANCE**
 - 15.1** MAMH – Amendement du plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable et d’égouts et des chaussées pour l’ajout et le retrait de travaux prioritaires
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

19-213

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

19-214

3. **EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019.

19-215

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **199 283,27 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

19-216

5. ADMINISTRATION

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de septembre 2019 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	75 330,30 \$
Comptes payés	83 883,38 \$
Salaires nets septembre 2019 + REER septembre	40 069,59 \$
Total :	199 283,27 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS DE SEPTEMBRE 2019

Le rapport des revenus pour le mois de septembre 2019, d'une somme de **353 160,01 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

19-217

5.3 COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST) – APPROBATION D'UNE ENTENTE

ATTENDU QUE la salariée a déposé une plainte pour un congédiement fait sans une cause juste et suffisante selon l'article 124 et suivants de la *Loi sur les normes du travail*;

ATTENDU QU'il est de la volonté des parties de régler hors cour ladite plainte, et ce, sans admission ni reconnaissance de responsabilité de part et d'autre;

ATTENDU QUE la présente entente a été conclue dans le cadre d'une rencontre de médiation réalisée par Sonia Fleury, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à respecter l'entente intervenue entre la salariée et la Municipalité tel que décrite par le document produit par la CNESST et autorise le directeur général à signer tout document se rapportant à cette entente.

19-218

5.4 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDE) DU SECTEUR GEANT – ACCEPTATION D’UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel a adopté une politique d’intervention en matière de développement économique qui accorde une aide non remboursable aux entreprises privées du secteur Albanel qui répondent aux critères édictés par ladite politique;

ATTENDU QUE la Municipalité y consacre annuellement, à même son budget, un montant ne dépassant pas 1 % de son budget annuel;

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique GEANT octroie des aides financières remboursables au même type d’entreprise que celles visées par notre politique;

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine, par le biais de ses fonds de développement, peut participer financièrement à l’aide accordée à une entreprise en ajoutant un dollar pour chaque dollar investi par notre municipalité, et ce, sous forme de contribution remboursable;

ATTENDU QU’il est souhaitable que les trois types d’aide financière soient regroupés en un seul fonds, créant ainsi une synergie;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel accepte de participer financièrement à chaque projet soumis par la Corporation de développement économique GEANT pour des entreprises situées sur le territoire d’Albanel.

Le conseil municipal fait parvenir sa politique à la CDE GEANT pour qu’elle puisse prendre connaissance des modalités et limites de participation.

La CDE GEANT est autorisée à étudier les dossiers en provenance d’Albanel et à les soumettre à la Municipalité pour approbation.

Madame Édith Pouliot, conseillère, est désignée à titre de représentante de la municipalité au sein du CA de la CDE GEANT.

19-219

5.5 PRO-GESTION – OFFRE DE SERVICES DANS LE PROCESSUS D’EMBAUCHE POUR LE REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le directeur général de la municipalité quittera ces fonctions au cours du printemps 2020 et qu’il est nécessaire de trouver un remplaçant au début de la même année;

ATTENDU QUE l’entreprise Pro-Gestion nous a fait parvenir une offre de services afin d’assister le conseil dans le processus d’embauche de la nouvelle directrice générale ou du nouveau directeur général;

ATTENDU QUE le chargé de projet est monsieur Steeves Jones avec qui le conseil a déjà travaillé dans d'autres dossiers;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services de Pro-Gestion afin d'assister le conseil dans le processus d'embauche de la nouvelle directrice générale ou du nouveau directeur général.

6. TRANSPORTS

6.1 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – SAISON 2019-2020

Le conseil de la municipalité d'Albanel reporte ce point à la séance du 4 novembre 2019.

19-220

6.2 ENGLOBE CORP. – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE PÉDOLOGIQUE AU GRAND RANG SUD

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit d'effectuer des travaux de réfection du Grand Rang Sud sur un tronçon de 1,5 km;

ATTENDU QU'une étude pédologique est nécessaire afin de déterminer la nature et les propriétés géotechniques des sols et d'émettre des recommandations sur les travaux de réfection;

ATTENDU QUE l'étude vise également à déterminer la méthode de réfection préconisée et la structure de chaussée recommandée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services de l'entreprise Englobe Corp. pour la réalisation d'une étude pédologique dans le cadre du projet de réfection d'une partie du Grand Rang Sud.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

19-221

7.1 STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – CERTIFICAT DE RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D’INFRASTRUCTURES DE LA RUE PRINCIPALE SUD

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à la réfection des infrastructures de la rue Principale Sud en 2018;

ATTENDU QUE l’entreprise Stantec Experts-conseils Ltée a transmis le certificat de réception définitive, émis en date du 25 septembre 2019, attestant que tous les travaux exigés sont complétés;

ATTENDU QUE la Municipalité doit verser à l’Entrepreneur la retenue de 2,5 %, correspondant à une somme de vingt-cinq mille six cent trente-deux et quatre-vingts dollars (25 632,80 \$ plus taxes);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le versement de la retenue de 2,5 %, correspondant à une somme de vingt-cinq mille six cent trente-deux et quatre-vingts dollars (25 632,80 \$ plus taxes) à l’entrepreneur Les Excavations G. Larouche inc.

19-222

7.2 ENGLOBE CORP. – OFFRE DE SERVICES POUR UNE ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DU SITE DE PRÉLÈVEMENT D’EAU POTABLE DU VILLAGE

ATTENDU QUE le MELCC a adopté une nouvelle réglementation en juillet 2014 concernant la protection de la qualité de l’eau potable;

ATTENDU QUE le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) impose aux responsables des prélèvements d’eau visés de réaliser l’analyse de la vulnérabilité de leur site de prélèvement;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel alimente sa population en eau potable à partir d’une prise d’eau de surface;

ATTENDU QUE, pour se conformer au nouveau règlement, une étude de mise aux normes doit être réalisée;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel accepte l’offre de services professionnels de Englobe Corp. afin de réaliser une étude de vulnérabilité du site de prélèvement d’eau potable du village.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE SEPTEMBRE 2019

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de septembre fait état de :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (autre)	2	118 000 \$
Permis de rénovation	9	109 000 \$
Permis de lotissement	1	
Recherche pour certificat de localisation	2	

8.2 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DÉCISION AU DOSSIER N° 423341 DE MM. GILLES ST-PIERRE ET LÉVIS ST-PIERRE

Messieurs Gilles et Lévis St-Pierre se sont adressés à la CPTAQ afin qu'elle autorise l'aliénation, en faveur de monsieur Gilles St-Pierre, d'une superficie approximative de 44,83 hectares, correspondant aux lots 5 156 415 et 5 156 642 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest.

Ils s'adressent également à la Commission afin qu'elle autorise l'aliénation, en faveur de monsieur Lévis St-Pierre, d'une superficie approximative de 41,39 hectares correspondant au lot 5 156 643 du cadastre susdit.

Dans son orientation préliminaire du 2 août 2019, la CPTAQ indiquait que cette demande devrait être autorisée.

La décision finale, émise le 18 septembre 2019, confirme l'orientation préliminaire en **autorisant** la demande de messieurs Lévis et Gilles St-Pierre et ordonne l'aliénation, en faveur de monsieur Gilles St-Pierre, d'une superficie approximative de 44,83 hectares, correspondant aux lots 5 156 415 et 5 156 642 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest ainsi que l'aliénation, en faveur de monsieur Lévis St-Pierre, d'une superficie approximative de 41,39 hectares correspondant au lot 5 156 643 dudit cadastre.

8.3 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'AMENDMENT N° 19-246 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-158 AFIN D'ENLEVER L'USAGE (RA) RÉCRÉATION URBAINE DANS LA ZONE C07

Un avis de motion est, par la présente, donné par Stéphane Bonneau, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement d'amendement n° 19-246, **avec absence de lecture**, modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin d'enlever l'usage (Ra) Récréation urbaine dans la zone C07.

19-223

8.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 19-246 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-158 AFIN D'ENLEVER L'USAGE (RA) RÉCRÉATION URBAINE DANS LA ZONE C07

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la zone C07 située sur la rue de l'Église n'est pas propice à l'implantation d'usages récréation urbaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le premier projet de Règlement d'amendement n° 19-246 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin d'enlever l'usage (Ra) Récréation urbaine dans la zone C07.

19-224

8.5 GROUPE MSH – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DANS LE CADRE DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE (PHASE I)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder au prolongement de la rue Industrielle Nord;

ATTENDU QUE le projet requiert la présence d'un surveillant en résidence ainsi que l'assistance technique au chantier;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le mandat à l'entreprise Groupe MSH afin d'assurer la surveillance de chantier dans le cadre du projet de prolongement de la rue Industrielle Nord.

19-225

8.6 PROJET D'AMÉLIORATION DES FAÇADES COMMERCIALES AU CENTRE DU VILLAGE

ATTENDU QUE la Municipalité projette de procéder à la revitalisation du centre du village;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise qu'une démarche pour la revitalisation du centre du village soit amorcée en collaboration avec la SADC.

19-226

8.7 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel souhaite prolonger la rue Industrielle Nord pour y développer de l'habitation mobile et unimodulaire;

ATTENDU QU'en comparant les limites de notre périmètre urbain avec les décisions de la CPTAQ celles-ci comportent des différences;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'adresser à la CPTAQ pour régulariser la situation;

ATTENDU QUE la Municipalité désire également apporter une autre modification en prolongeant une partie de son périmètre urbain dans le secteur nord-ouest;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'envoi d'une demande à la CPTAQ afin de régulariser les limites de notre périmètre urbain.

Le conseil autorise également qu'une demande soit acheminée pour l'extension d'une petite partie du périmètre urbain dans le secteur nord-ouest.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de Maria-Chapdelaine.

9. LOISIRS ET CULTURE

19-227

9.1 AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA FÊTE D'HALLOWEEN

CONSIDÉRANT QUE, chaque année à l'Halloween, certaines rues du village ainsi qu'un quartier résidentiel à l'extérieur du village sont bloqués pour la cueillette de friandises;

CONSIDÉRANT QUE de l'animation est organisée pour les enfants à cette occasion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 1 000 \$ afin de couvrir les dépenses occasionnées par l'animation de la fête d'Halloween qui se tiendra le vendredi 1^{er} novembre dans les rues Industrielle Sud, Principale Sud, Genest, Plourde et Théberge, les avenues Lavoie et Thibeault ainsi qu'au quartier rue Gagnon, Carré des Cyprès et Carré des Pins.

19-228

9.2 AUTORISATION DES DÉPENSES DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DE LA CULTURE

ATTENDU QUE l'activité d'initiation à l'improvisation de la *Journée de la culture* était offerte gratuitement le jeudi 26 septembre à la bibliothèque Denis-Lebrun;

ATTENDU QUE l'atelier était animé par la Ligue d'improvisation dolmissoise ainsi que des joueurs de l'équipe *Les Frogs* du Jouvenceau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise une dépense de 225 \$ correspondant au cachet la Ligue d'improvisation Dolmissoise.

10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

19-229

10.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise les versements de dons aux organismes suivants :

Groupe espoir Dolbeau-Mistassini	250 \$
Le Grand Défi – La Grande Marche Maria-Chapdelaine	100 \$
Saint-Vincent de Paul	150 \$
Total	500 \$

11. RÉSOLUTIONS

19-230

11.1 GRUPE MSH – ENGAGEMENT POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE CHAMBRES D'INFILTRATION DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE NORD

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prolonger la rue Industrielle Nord;

ATTENDU QUE le projet prévoit la mise en place d'un système de chambres d'infiltration;

ATTENDU QUE la Municipalité doit s'engager à exécuter les travaux de mise en place dudit système afin d'obtenir les plans nécessaires à la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à mettre en place le système de chambres d'infiltration prévu dans le projet de prolongement de la rue Industrielle Nord, et ce, avant le 1^{er} décembre 2020.

19-231

11.2 OUVERTURE DE SOUMISSION – RÉFECTION DE TOITURES DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice municipal au 160 de la rue Principale à Albanel, le 19 septembre 2019 à 14 h sous la supervision de madame Rachel Doucet, secrétaire-trésorière adjointe, et à laquelle étaient présentes Mmes Laurence St-Jean et Claudine Pouliot;

ATTENDU QUE deux soumissions nous ont été transmises en réponse à l'appel d'offres sur invitation, soit :

PREMIÈRE SOUMISSION :

M. Ménard Construction
1479, rue Hélène
Normandin (Québec) G8M 4K7

Soumission conforme déposée le 18 septembre 2019 à 15 h.

RÉFECTION TOITURES DE HUIT BÂTIMENTS MUNICIPAUX			
Prix avant taxes	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Total
26 565,00 \$	1 328,25 \$	2 649,86 \$	30 543,11 \$

DEUXIÈME SOUMISSION :

Construction Mario Gilbert
1125, avenue Picard
Normandin (Québec) G8M 4B4

Soumission conforme déposée le 19 septembre 2019 à 11 h.

RÉFECTION TOITURES DE HUIT BÂTIMENTS MUNICIPAUX			
Prix avant taxes	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Total
40 128,00 \$	2 006,40 \$	4 002,77 \$	46 137,17 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de réfection des toitures de huit bâtiments municipaux au plus bas soumissionnaire jugé conforme soit, M. Ménard Construction.

Le conseil autorise le directeur général ainsi que la mairesse à signer le contrat de service.

19-232

11.3 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Albanel reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la Municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le plan de sécurité civile de la municipalité préparé en collaboration avec la Régie de sécurité incendie du secteur GEANT.

Monsieur Réjean Hudon, directeur général, est nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la Municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

19-233

14.1 SAINT-VINCENT DE PAUL D'ALBANEL – INVITATION AU BRUNCH DANS LE CADRE DU 50^E ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISME

ATTENDU QUE les bénévoles de la Saint-Vincent de Paul conférence d'Albanel souligneront le 50^e anniversaire de la conférence et nous invite à l'activité prévue afin de souligner l'évènement, soit un brunch et une exposition de photos anciennes et plus récentes qui se tiendra le 27 octobre 2019 au Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'achat de quatre billets au coût de 15 \$ chacun pour le brunch et l'exposition photo du 50^e anniversaire de la Saint-Vincent de Paul d'Albanel.

19-234

14.2 INVITATION AU NOËL DES COMMERÇANTS D'ALBANEL

ATTENDU QUE, chaque année, un souper est organisé pour les commerçants d'Albanel afin de souligner la période des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement d'une somme de 432 \$ pour l'achat de 12 cartes au comité organisateur de la soirée des commerçants qui aura lieu le samedi 7 décembre 2019 au Centre communautaire.

19-235

14.3 BRUNCH DE LA MAISON HALTE SECOURS

ATTENDU QUE la Maison Halte Secours de Dolbeau-Mistassini tient un brunch lors duquel sera présenté le témoignage d'une survivante;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement d'une somme de 80 \$ pour l'achat de quatre cartes pour le brunch de la Maison Halte Secours qui se tiendra le 20 octobre 2019 à 10 h au Motel Chute des Pères.

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
– Amendement du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées pour l'ajout et le retrait de travaux prioritaires

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- La rencontre du Comité porteur de la ruralité concernant les organismes d'Albanel;
- La rencontre de présentation du rapport annuel du Service de sécurité incendie du secteur est;
- Les rencontres de la CODA concernant les modifications au niveau de la MRC;
- La rencontre de DAFTA et la planification de l'AGA;
- La rencontre du Service de sécurité incendie secteur GEANT;
- La rencontre du Comité consultatif d'urbanisme pour l'étude de demandes de dérogation mineure;
- L'Assemblée générale annuelle du Parc régional des Grandes-Rivières.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- Le pourcentage du montant de taxes annuelles pour l'entretien et le déneigement des chalets face au lac d'aqueduc;
- Le matériel utilisé pour la réfection des toitures.

19-236

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 21.

Fait et passé à Albanel en ce septième jour d'octobre 2019.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général